



Votre Comité d'Entreprise n'est pas qu'une instance de choix et de gestion des œuvres sociales. Il est chargé de représenter l'expression collective des salariés et de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise :

- les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- leurs conditions de vie dans l'entreprise,

Le SNU Bourgogne vous informe mensuellement des principaux dossiers vus en CE et des décisions prises, avec leurs impacts sur votre quotidien.

Mise en œuvre de loi de mars 2014 sur la formation des DE :

CEP, CPF, PMSMP, c'est parti !

Si la mise en œuvre du CPF et des périodes d'immersion en entreprise (PMSMP, merci pour le sigle...) ne devraient pas bouleverser nos métiers après un temps de mis en œuvre, l'impact du Conseil en Évolution Professionnelle est tout autre.

L'établissement annonce que le CEP devient « le cœur du métier du conseiller à dominante demande ». Pôle emploi, en tant que principal opérateur, va devoir accompagner demandeurs d'emploi et actifs (seulement sur le 1^{er} des trois niveaux du CEP) dans l'étude et la réalisation de leur projet d'évolution professionnelle. Si les conseillers travaillent déjà sur le projet des demandeurs d'emploi, il s'agit là d'une toute autre échelle : il faudra accompagner à la transition professionnelle et à la sécurisation des parcours tout au long de la vie.

Cela va impliquer beaucoup de formalisme et de saisies, une collaboration resserrée entre les conseillers et les psychologues, d'une part, avec les prestataires et les partenaires d'autre part. Pour bien conseiller, il faudrait aussi avoir une vision pertinente des métiers et des secteurs, au moins sur le plan local.

Le SNU rappelle que les bouleversements liés à la fusion, les nombreux changements organisationnels et l'évolution de nos métiers ont mis à mal l'aisance des conseillers sur ces thématiques. Bien que la direction fasse beaucoup d'annonces sur le partage et le transfert des informations et de la connaissance, nous ne voyons pas bien concrètement comment cela se mettra en place : budget temps, multiplicité des sollicitations...

Car le CEP doit se faire évidemment à moyens constants, alors que la charge va vite devenir importante, et avec un démarrage rapide malgré une organisation pas totalement calée : opérateurs régionaux inconnus, traitements de premier niveau que l'établissement voudrait faire à l'accueil...

Mais ne vous inquiétez pas : vous devriez avoir trois jours de formation basée sur la nouvelle « pédagogie inversée ». La direction compte une nouvelle fois sur les fameux « temps d'échanges individuels et collectifs » censés résoudre tous les problèmes en local

Lien : <http://snubourgogne.org/Documents/divers/CEP.pdf>

Suite des tests accueil dans certaines agences

Une commission de suivi

La direction met en place une commission de suivi de ces tests, qui fera le point sur les avancées et difficultés de cette forte modification de l'organisation des agences concernées.

Celles-ci sont fermées au flux plusieurs ½ journées par semaine et ne reçoivent alors que sur RDV.

Sylvie Sélariés et Sophie Euvrard seront les représentantes du SNU. Elles interpellent la direction sur l'impact de ces fermetures : faites leur remonter vos remarques et questions :

sylvie.selaries@pole-emploi.fr ; sophie.euvrard@pole-emploi.fr

Qualité de Vie au Travail des agents

Un nouveau questionnaire

La DG déploie cette année le « pilotage par les résultats » (PPR) : cela se traduit par une réduction des indicateurs, notamment de moyens, mais aussi par la création d'un nouvel indicateur sur la qualité de vie au travail des agents (QVT).

La DG l'alimentera via un questionnaire envoyé 4 fois par an à tous les agents et exploité par région, ce qui permettra de comparer celles-ci.

Les questions porteront sur les marges de manœuvre du conseiller, l'appui de sa hiérarchie, la sécurité, les réunions...

Plus d'infos sur notre site : <http://snubourgogne.org/Documents/divers/PPR.pdf>
<http://snubourgogne.org/Documents/divers/QVT.pdf>

« Upload »

L'informatique au service des DE ?

« Upload » permettra dans la prochaine version informatique le chargement de documents par les demandeurs d'emploi : ils pourront nous envoyer des pièces justificatives via leur espace personnel (recours gracieux, AE, arrêts maladie...). Ils auront un historique des envois, consultable aussi par le conseiller, qui aura l'information dans AUDE.

Le SNU a souligné que cette avancée était positive pour les DE et bonne pour notre empreinte écologique.

Accompagnement global

Nouvelle segmentation des portefeuilles et des conseillers

Cette 4^{ème} modalité de suivi des DE, avec un conseiller PE sur le volet recherche et un référent social du Conseil général qui travailleront en coordination, démarrera en avril sur la Côte d'Or, puis sur la Nièvre. Six conseillers seront affectés à ce dispositif sur le 21, et 3 pour le 58. Ils auront entre 70 et 100 DE en portefeuille. Les autres départements devraient suivre.

Promotions

Le recours est possible

Vous n'avez pas eu droit à une promotion, mais personne n'a pris la peine de vous le dire : la direction a choisi d'arrêter de donner systématiquement des courriers justifiant la non promotion. Officiellement, c'est parce cela lui causait plus de problèmes que quand elle n'en donnait pas...

Mais c'est aussi parce que les managers ne sont pas forcément à l'aise avec leurs choix ou ceux que la direction leur a imposé : nous rappelons que la DG a ponctionné 50 % du budget pour mettre à niveau certains agents dans l'optique de la future classification, privant ainsi de nombreux collègues à laquelle ils auraient pu prétendre.

N'hésitez donc pas à demander une explication écrite à votre manager direct et à solliciter nos

élus DP :

mahir.atay@pole-emploi.fr

f.chambarlhac@pole-emploi.fr

sophie.euvrard@pole-emploi.fr

patrice.matri@pole-emploi.fr

christelle.mosconi@pole-emploi.fr

patricia.puzenat@pole-emploi.fr

Vie du CE

Au revoir Trigano

Commissions linéaires (locations de vacances notamment) : fin de notre partenariat avec Trigano, ce prestataire ayant modifié ses conditions de location.

Vos représentants SNU à la commission ont recherché d'autres partenariats. Deux nouvelles offres de locations à prix réduits vous seront prochainement proposées.

Divers

Les élus du SNU ont interpellé la direction sur certaines difficultés relevées en agence :

- délivrance des aides à la mobilité : prévoir la signature en l'absence des membres de l'ELD, et problème du double travail pour les agents, avec la saisie et le remplissage du formulaire pour les aides au repas : l'établissement nous a entendu et a demandé d'arrêter cette saisie dans le courriel hebdo N°54
- absence de ressources indemnisation sur certains jours et certaines plages d'accueil
- manque de transparence sur le choix des conseillers à dominante entreprise
- multiples problèmes et aggravation de la charge de travail avec l'obligation d'utiliser mail.net (nous reviendrons vers vous sur ce point)

Vos contacts :

Elus CE :

francoise.voisenet@pole-emploi.fr

soumaya.mansar@pole-emploi.fr

sylvie.selaries@pole-emploi.fr

veronique.delice@pole-emploi.fr

fabienne.amico@pole-emploi.fr

emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr

Représentant Syndical :

michel.ramillon@pole-emploi.fr